

Paris, le 7 juin 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FILASSISTANCE INTERNATIONAL OBTIENT L'AGREMENT PROTECTION JURIDIQUE

Filassistance International, spécialiste de l'assistance de proximité aux personnes, lance une nouvelle offre de protection juridique en complément de ses garanties d'assistance santé, dépendance, obsèques et emprunteurs.

Cette offre de protection juridique innovante a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes et de répondre à une vraie demande des appelants pour leur faciliter la vie au quotidien. Elle propose plusieurs niveaux de garanties, de l'information juridique ciblée à l'assistance juridique et la prise en charge des frais juridictionnels en cas de litige.

L'offre de protection juridique de Filassistance International s'articule comme suit :

- des garanties affinitaires : l'information préventive, l'assistance à l'amiable, la procédure judiciaire, l'exécution de la décision de justice (recouvrement), avec une prise en charge des frais jusqu'à 15 000 euros ;
- le recours en cas de maladie nosocomiale ;
- la protection juridique sur les contrats emprunteurs lors d'un divorce, en cas de difficultés de voisinage ou lors de la réalisation des travaux ;
- les recours sur succession, en cas de dommages pour les contrats décès, ou en cas d'accident.

Filassistance International propose également ces nouvelles prestations en inclusion dans les contrats collectifs de ses partenaires.

Filassistance International, filiale de CNP Assurances, développe, depuis sa création en 2001, l'accès aux services de proximité et propose, par le biais de l'activité de sa plate-forme téléphonique médico-psycho-sociale, un accueil permanent et dédié 24h/24 et 7j/7 pour l'organisation de services spécifiques.

En obtenant l'agrément juridique, Filassistance International offre une réponse complète aux besoins des assurés et de ses partenaires.

### **Contact presse**

Tamara Bernard ☎ 01 42 18 86 19

### **Contact commercial Filassistance**

0 820 300 134 (0,12 €TTC/minute hors téléphone mobile)

### **Données chiffrées**

L'Assurance de Protection Juridique répond à de véritables attentes :

- La protection juridique est considérée comme une solution accessible (74%) pour faire valoir ses droits (IPSOS Juillet 2009)

L'assurance protection juridique bénéficie d'une notoriété de plus en plus importante :

- 66 % des particuliers connaissent en 2009 l'assurance de protection juridique contre 43 % 3 ans auparavant - (IPSOS Juillet 2009)

L'assurance juridique représente un marché en pleine croissance

- + 8,5 % de CA en moyenne annuelle sur les 3 dernières années (FFSA 2009)